

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 6 juillet 2020* à 19 h 30 au Centre communautaire au 44, rue Maurault à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

SONT ABSENTS : *Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle*

Est également présente madame Lyne Boisvert, directrice générale, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à la maladie à coronavirus.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-07-245

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2020 ;
05. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 31 mai 2020 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;

LÉGISLATION

08. Nomination d'un maire suppléant – De juillet 2020 à février 2021 ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

09. Déconfinement graduel – COVID-19 – Réembauche d'employée licenciée ;
10. Réfection toiture Hôtel de Ville – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
11. Réfection de la toiture Hôtel de Ville – Paiement final de la firme d'architecte ;
12. Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville – Autorisation de paiement pour des honoraires supplémentaires à la firme d'architecte Un à un architecte ;
13. Réparation des poutres de l'Hôtel de Ville – Octroi de contrat ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

14. Adoption de règlement – Règlement no. 208-2020 relatif aux animaux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
15. Glissement de terrain – Autorisation de paiement de la firme d'ingénierie ;
16. Glissement de terrain – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;

VOIRIE MUNICIPALE

17. Réfection chemin de la Commune et rang Saint-Louis – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
18. Réhabilitation du rang Sainte-Anne – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
19. Rapiécage des rues – Autorisation de paiement ;
20. Site de dépôt de neiges usées – Autorisation de paiement à monsieur Gaston Gamelin ;

HYGIÈNE DU MILIEU

21. Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
22. Écocentre – Autorisation de paiement ;
23. Mise à niveau des installations septiques – Autorisation de paiement pour les relevés sanitaires ;
24. Détecteur de gaz – Autorisation de paiement pour l'étalonnage ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

25. Abrogation de résolution – Résolution no. 2019-11-423 – COOP de santé solidarité Shooner-Jauvin – Demande d'aide financière ;
26. COOP de santé solidarité Shooner-Jauvin – Demande d'aide financière ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

27. Adoption de règlement – Règlement no. 210-2020 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
28. Adoption de règlement – Règlement no. 211-2020 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments commerciaux existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
29. Hôtel Traversy – Autorisation de paiement des honoraires judiciaires ;
30. Parc industriel – Mandater les signataires pour une entente entre monsieur Stéphane Allard et la Municipalité de Pierreville ;

LOISIRS ET CULTURE

31. Publicité radio – Autorisation de paiement à la COOP de solidarité Radio VIA 90,5 FM ;
32. Le lien Maison de la famille – Prêt d'employé municipal ;

-
33. Affaires diverses ;
 34. Documents déposés ;
 35. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 36. Période de questions ;
 37. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 8 juin 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-246

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 8 juin 2020 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2020

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 29 juin 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-247

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 29 juin 2020 et d'en autoriser la signature.

05. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MAI 2020

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2020 au 31 mai 2020 de la Municipalité de Pierreville.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 3 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-248

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2020.

Isabelle Tougas

Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7757	Commission scolaire de la Riveraine - Commandite pour l'agenda scolaire 2020-2021	50.00 \$
2	7758	Les Services EXP inc. - Honoraires professionnels - glissement terrain rang De L'Ile	14 980.67 \$
3	7759	Entretien Katom enr. - 1/3 vers. Contrat pelouse et surplus	4 610.12 \$
4	7760	Petit-caisse - Eau, café, déodorant, courroie	149.45 \$
5	7761	Drapeaux et Bannières L'étendard inc. - Drapeau arc-en-ciel	147.17 \$
6	7762	Turcotte Gervais - Remboursement au crédit MAJ #04-2020	92.39 \$
Sous-total des factures déjà payées			20 029.80 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements juin 2020	7.70 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire mai 2020	60.00 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire mai 2020, déplacements juin 2020	370.10 \$
Sous-total des factures déjà payées			437.80 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphones mai - juin 2020	1 391.02 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de avril à juin 2020	4 907.35 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remises D.A.S. provinciales de juin 2020	8 580.38 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Frais vente pour taxes	219.90 \$
5		Receveur général du Canada - Remises D.A.S. fédérales de juin 2020	3 547.32 \$
6		RREMQ - Remises du régime de retraite de juin 2020	3 427.36 \$
7		Sogetel - Services Internet de juin 2020	18.34 \$

8		Télus Mobilité - Cellulaires maire et dg de juin 2020	174.05 \$
9		Visa Desjardins - Itunes, horloge centre communautaire, Zoom pour conseil, parasols	549.31 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais de gps de juin2020	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			22 855.27 \$

Fournisseurs 2020

			- \$
1	7763	Boisvert Lyne - Déplacements: Groupe InfoPlus Drummond (5x), Clôture Jean Beaugard Drummond (2x)	588.50 \$
2		Suite: Serrure Québec Kaba, Pville papier conseil, St-Perpétue (2x), Garage, cantine du Quai, chemin de la Coulée	- \$
3		Suite: rang Sainte-Anne, Caisse Pop., photo arc en ciel à la demande du maire, calcul asphalte cantine du Quai	
4		Suite: Pville signature addenda Écocentre Odanak, Mégaburo bord de l'eau, chalet des loisirs, rang Sainte-Anne	
5	7764	Centre du Ponceau Courval - Tuyau Max-Clip 375mm 6M C-210 (Gaetan Desmarais)	1 043.97 \$
6	7765	Dépanneur Pierreville - Essence camions pour le mois de mai 2020	567.91 \$
7	7766	Emco - Pièces pour entrée d'eau (Gaetan Desmarais) (Andora Lavoie) (garage)	1 476.00 \$
8	7767	Les Entreprises Clément Forcier - Nettoyage des rues	5 094.31 \$
9	7768	Équipements Raydan - Huile, lame débroussailleuse, casque (2x), fil, harnais	337.85 \$
10	7769	FQM - Honoraires professionnels planification et soutien technique, Glissement terrain rang De L'Ile	8 949.67 \$
11	7770	Ferme des Ormes - 5 Jardinières de fleurs	373.67 \$
12	7771	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de mai 2020	70.00 \$
13	7772	Gaston Gamelin - Souffler la neige aux étangs	3 449.25 \$
14	7773	Groupe Infoplus inc. - Écrans, licences antivirus, serveur, ordinateurs,	15 945.60 \$
15	7774	L'annonceur - Publicité pour la fête nationale	298.93 \$
16	7775	Eurofins Environex - Tests des eaux usées	624.03 \$
17	7776	La Maison des Jeunes Bas Saint-François - Autobus Bora Parc mars 2020	394.21 \$
18	7777	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Vérification de la nouvelle pompe 600 volts égout ND	183.96 \$
19	7778	Les entreprises Normand Verville - Souder le gyrophare de camion Ranger	41.05 \$
20	7779	Les Services exp inc. - Honoraires professionnels - Glissement terrain rang De L'Ile,	2 398.66 \$
21	7780	Les Serres Chantal et Diane Janelle - 10 jardinières	574.88 \$
22	7781	Jean Gagnon - 5 jardinières, 5 Cannas, 9 boites à fleurs	485.19 \$
23	7782	Martech - Panneaux de rues (Descheneaux, 3eme avenue, Poirier)	351.25 \$
24	7783	Mégaburo - Papier 8.5x11 de couleur, trombones, cartouche, machine à étiquette, correcteur, ruban Dymo	594.27 \$
25	7784	MRC Nicolet-Yamaska - 2/3 versement quote-part	55 970.35 \$
26	7785	Municipalité Saint-François-Du-Lac - 3/4 vers. Arrosage des mouches noires	20 107.52 \$
27	7786/7787	Patrick Morin - Plaque prise blanche, soupape, clous, cadrage, coulis, sangle, mèches, peinture, pinceau, ruban masquer	592.40 \$
28	7788	Groupe 132 - Rapièçage, asphaltage (Hector et Charland)	29 210.68 \$
29	7789	Postes Canada - Communiqués aqueduc, emploi d'été, Action bénévole	619.28 \$
30	7790	Nicolas Précourt - 1/4 versement entretien des fleurs et des parcs	4 125.00 \$
31	7791	Prodec - Gants de vinyle, assainisseur	216.10 \$
32	7792	Régie d'eau du Bas Saint-François - Consommation d'eau juin	16 361.46 \$
33	7793	Régie des déchets Du Bas Saint-François - 7/12 versement quote-part 2020	18 516.01 \$
34	7794	Régie d'incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 104, rang De L'Ile (2x), 98, rue Maurault, 60 chemin de la Coulée, 47 St-Joseph	5 485.88 \$
35	7795	Métro Rouillard et Frères - Eau de source	4.88 \$
36	7796	Ville de Nicolet - Cour municipale	2 645.18 \$
37	7797	SPAD - Contrôle animalier 2020	2 961.30 \$
38	7798	Signé François Roy inc. - Antibactérien à mains	151.66 \$
39	7799	Ferme Jean-Yves Gamelin - 5 jardinières de fleurs	290.00 \$
40	7800	Bussières Josée - Fil pour la bar de son	19.86 \$
41	7801	Un à Un Architectes - Honoraires professionnels - Réfection de la toiture Hôtel de Ville	1 596.72 \$
42	7802	Groupe Hémisphères - Étude des relevés sanitaires	7 030.15 \$

43	7803	Gauthier Julie - Subvention loisirs Baseball (Adrian-Manuel Paulino-Gauthier)	60.00 \$
44	7804	Dupuis Magna Cosmétique Intl. Inc. - Distributeur et assainisseur à mains	183.94 \$
Sous-total des factures à payer			209 991.53 \$

Total des factures du mois	253 314.40 \$
-----------------------------------	----------------------

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

LÉGISLATION

08. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – De juillet 2020 à février 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut en tout temps nommer un conseiller comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-249

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer la conseillère Ginette Nadeau, en tant que mairesse suppléante pour les mois de juillet 2020 à février 2021 ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

09. DÉCONFINEMENT GRADUEL – COVID-19 – Réembauche d'employée licenciée

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-03-114 adoptée lors de la séance extraordinaire du 25 mars 2020 licenciait certaines employées de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 11 mai 2020, le gouvernement du Québec a annoncé le début du déconfinement graduel de la province ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 29 mai 2020, le gouvernement Legault a permis l'ouverture des comptoirs de prêt des bibliothèques et que durant cette première phase, seuls les prêts sans contact seront possibles ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-250

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de réembaucher madame Chantal Bellamy, bibliothécaire à raison de huit (8) heures par semaine.

10. RÉFECTION TOITURE HÔTEL DE VILLE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois, du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, pour la

gestion du projet de réfection de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois pour terminer la gestion du projet en date du 31 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 5,25 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 95,16 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-251

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 499,59 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture H-V » 03 310 01 008

11. RÉFECTION DE LA TOITURE HÔTEL DE VILLE – Paiement final de la firme d'architecte

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte Un à un architecte a été mandatée dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés, la municipalité a reçu une dernière facture ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-252

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement final de la facture de la firme Un à un architecte au coût de ± 120 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture H-V » 03 310 01 008

12. RÉFECTION DE LA TOITURE HÔTEL DE VILLE – Autorisation de paiement pour des honoraires supplémentaires à la firme d'architecte Un à un architecte

CONSIDÉRANT QUE la firme Un à un architecte, mandaté pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville, a dû procéder à des travaux supplémentaires dus à la découverte de la problématique concernant les poutres de soutien ;

CONSIDÉRANT QUE ses honoraires supplémentaires pour la coordination mécanique et la consultation externe sont de 145 \$/l'heure ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-253

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires supplémentaires à la firme Un à un architecte d'une somme de ± 1 268,75 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture H-V » 03 310 01 008

13. RÉPARATION DES POUTRES DE L'HÔTEL DE VILLE – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités afin de procéder aux appels d'offres pour la réparation des poutres du bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE trois entrepreneurs ont été invités à soumissionner, soit Construction Jean-Charles Gill, Construction Mathieu Laramée et Construction Thierry Lampron ;

CONSIDÉRANT QUE sur les trois entrepreneurs invités à soumissionner pour ce projet, seule l'entreprise Construction Thiery Lampron a déposé une offre de service ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois affirme que la soumission reçue correspond aux travaux demandés selon les plans soumis par l'ingénieur en structure ;

2020-07-254

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de réparation des poutres du bâtiment de l'Hôtel de Ville à l'entreprise Construction Thiery Lampron pour un montant de ± 16 535 \$ (taxes en sus) ;

QU'avant de débiter les travaux, des vérifications devront être faites afin de trouver la source d'infiltration d'eau au sous-sol lors de fortes pluies.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture H-V » 03 310 01 008

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

14. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 208-2020 relatif aux animaux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2020, le Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens est entré en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau règlement vient modifier notre réglementation municipale concernant les animaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 juin 2020 et qu'un premier projet de règlement a également été déposé lors de cette séance ;

2020-07-255

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 208-2020 relatif aux animaux sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;

DE mandater la Société protectrice des animaux de Drummondville pour l'application de ce règlement.

15. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement de la firme d'ingénierie

CONSIDÉRANT QUE le cheminement du dossier des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'île au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 a nécessité des ajouts au mandat de la firme d'ingénierie Les services EXP Inc., et ce suivant les modifications à la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune en juin 2017, où il est maintenant requis d'obtenir une autorisation en vertu de celle-ci avant d'intervenir dans les milieux aquatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services EXP Inc. a soumis à la Municipalité une demande de budget additionnel représentant des honoraires non prévus dans le cadre du mandat initial ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-256

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires additionnels à la firme Les services EXP Inc. d'une somme de ± 2 086,25 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rg de l'île » 03 310 00 004

16. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, pour la gestion du projet des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'île ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois et son service pour la gestion du projet en date du 28 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 34,50 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 95,16 \$ et 5,50 heures au tarif horaire de 80,60 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-257

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 3 726,32 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rg de l'île » 03 310 00 004

17. RÉFECTION CHEMIN DE LA COMMUNE ET RANG SAINT-LOUIS – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Descheneaux, maire, a demandé à monsieur Marc-André Harnois et le service de génie de la Fédération québécoise des municipalités d'effectuer une vérification dans le but éventuel de procéder à la réfection du pavage sur le chemin de la Commune et le rang Saint-Louis, car il y aurait une instabilité au niveau des fossés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois et son service pour la vérification demandée en date du 31 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 0,75 heure de travail sur le projet au tarif horaire de 95,16 \$ et 18,50 heures de travail au tarif horaire de 80,60 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-258

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 1 562,47 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraire FQM » 02 320 00 951

18. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, pour la gestion du projet de réhabilitation du rang Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se sont finalisés en décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture finale des honoraires professionnels de monsieur Harnois et son service pour la gestion du projet en date du 28 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 5 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 95,16 \$ et 0,75 heures de travail au tarif horaire de 91,50 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-259

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 544,44 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ponceaux (RIRL) » 03 310 01 004

19. RAPIÉÇAGE DES RUES – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté l'entreprise Groupe 132 afin d'effectuer le rapiéçage des rues lui appartenant par le biais de la résolution no. 2020-05-160 ;

CONSIDÉRANT QUE, selon ladite résolution, la totalité des travaux ne devait pas excéder le montant prévu au budget 2020, soit 13 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés, et que le coût de ces derniers excède la somme allouée au budget 2020, soit de 11 956,10 \$;

2020-07-260
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des travaux de rapiéçage des différentes rues appartenant à la Municipalité à l'entreprise Groupe 132 pour une somme de ± 24 956,10 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des rues » 02 320 04 521

20. SITE DE DÉPÔT DE NEIGES USÉES – Autorisation de paiement à monsieur Gaston Gamelin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Gaston Gamelin afin de procéder au soufflage de la neige usée au site des étangs ;

2020-07-261
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement pour le soufflage de la neige usée pour la saison 2019-2020, au coût de ± 3 000 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Souffler neige – site neiges usées » 02 330 00 443

HYGIÈNE DU MILIEU

21. MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, par le biais de la résolution no. 2018-01-007 pour la gestion du projet de la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois pour la gestion du projet en date du 31 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 15,25 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 95,16 \$;

2020-07-262
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 1 451,19 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera déboursée par les résidents qui sont connectés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

22. ÉCOCENTRE – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a signé une entente de service avec le Conseil des Abénakis d'Odanak afin de permettre aux citoyens de la Municipalité d'utiliser l'écocentre situé sur leur territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-263

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au Conseil des Abénakis d'Odanak pour le service de l'écocentre, d'un montant de ± 13 629 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Écocentre » 02 453 00 951

23. MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – Autorisation de paiement pour les relevés sanitaires

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Hémisphères a été mandatée afin de procéder aux relevés sanitaires sur le territoire de la municipalité dans le but d'assurer la mise aux normes des installations septiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facturation pour les relevés effectués dans le secteur Saint-Thomas pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-264

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la firme Groupe Hémisphères au montant de ± 6 114,50 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien et réparation – Fosse septiques » 02 414 00 529

24. DÉTECTEUR DE GAZ – Autorisation de paiement pour l'étalonnage

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, il est important d'effectuer l'étalonnage du détecteur de gaz pour espace clos afin de s'assurer de son efficacité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François partagent leur détecteur de gaz, les frais d'entretien de ce dernier sont donc payés à parts égales ;

2020-07-265

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures émises par l'entreprise CDTEC Calibration Inc., se détaillant ainsi :

- Deux (2) factures pour l'étalonnage du détecteur de gaz pour espace clos au montant de 120 \$ (taxes en sus) chacune ;
- Une facture pour le remplacement du capteur d'oxygène au montant de 215 \$ (taxes en sus) ;

QUE la somme de ± 575 \$ (taxes en sus) sera payée de la façon suivante :

287,50 \$ (taxes en sus) payable par la Municipalité de Pierreville
287,50 \$ (taxes en sus) payable par la Régie d'eau

QUE parmi les factures impayées, il y a un montant de ± 120 \$ (taxes en sus) datant du 4 juillet 2019, il sera donc prélevé dans l'année financière 2019 ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R TEU Pville » 02 414 10 521

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

25. ABROGATION DE RÉSOLUTION – Résolution no. 2019-11-423 COOP de santé solidarité Shooner-Jauvin – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la Résolution no. 2019-11-423, adoptée lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, octroyait une aide financière à la COOP de santé solidarité Shooner-Jauvin d'un montant de 50 000 \$, soit un montant de 25 000 \$ pour l'année 2020, et un montant de 25 000 \$ pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'après relecture de ladite résolution, les élus désirent apporter certaines modifications à celle-ci afin de préciser l'utilisation des fonds demandés ;

2020-07-266

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la Résolution no. 2019-11-423 – COOP de santé solidarité Shooner-Jauvin – Demande d'aide financière.

26. COOP DE SANTÉ SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière additionnelle de 50 000 \$ a été adressée au conseil municipal le 20 octobre 2019 pour aider à la pérennité des activités de la Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'attirer de nouveaux médecins à travailler à la COOP de santé, celle-ci doit avoir une mini-urgence ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée servira uniquement à la construction de cette mini-urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité déboursera la somme demandée seulement lors de l'arrivée d'un nouveau médecin en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration demande que cette aide financière soit répartie de la façon suivante, soit 25 000 \$ en 2020, payable dès le début de la pratique d'un nouveau médecin et 25 000 \$ qui pourra être déboursée pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est conditionnelle à une aide financière identique provenant de la Caisse Desjardins de Nicolet ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-267

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'acquiescer à la demande d'aide financière de la Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin pour la somme de 50 000 \$. Cette somme sera déboursée selon les conditions énumérées précédemment, de la façon suivante :

Exercice financier 2020 : 25 000 \$

Exercice financier 2021 : 25 000 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Coop – Clinique médicale » 02 590 00 970

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

27. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 210-2020 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de favoriser la revitalisation de certains secteurs de son territoire en favorisant la rénovation de bâtiments résidentiels existants dans les limites de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) permettent aux municipalités d'adopter par règlement un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'elle délimite à l'intérieur de toute zone identifiée dans le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la loi permet à la Municipalité d'intervenir dans ces domaines en établissant des crédits de taxes foncières pour les propriétaires d'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-268

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 210-2020 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville.

28. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 211-2020 décrétant l’instauration d’un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments commerciaux existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de favoriser la revitalisation de certains secteurs de son territoire en favorisant la rénovation de bâtiments commerciaux existants dans les limites de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l’article 85.2 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) permettent aux municipalités d’adopter par règlement un programme de revitalisation à l’égard d’un secteur qu’elle délimite à l’intérieur de toute zone identifiée dans le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la loi permet à la Municipalité d’intervenir dans ces domaines en établissant des crédits de taxes foncières pour les propriétaires d’immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-269

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter le règlement no. 211-2020 décrétant l’instauration d’un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments commerciaux existants sur le territoire de la Municipalité de Pierreville.

29. HÔTEL TRAVERSY – Autorisation de paiement des honoraires judiciaires

CONSIDÉRANT QUE des procédures judiciaires sont en cours dans le dossier de la sécurité du bâtiment abritant l’Hôtel Traversy au 1, rue Georges ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une facture de la firme Therrien Couture Jolicoeur, en date du 23 juin 2020 pour les services professionnels rendus jusqu’au 16 avril 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-270

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des honoraires de la firme Therrien Couture Jolicoeur pour les services juridiques dans le dossier de l’Hôtel Traversy, d’une somme de ± 1 187,50 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 320 00 951

30. PARC INDUSTRIEL – Mandater les signataires pour une entente entre monsieur Stéphane Allard et la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QU’il reste encore un terrain à vendre dans le parc industriel ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Allard désire acquérir le lot no. 5 745 062 d'une superficie de ± 74 459,20 pieds carrés, au coût de 0,55 \$ du pied carré ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une entente entre la Municipalité de Pierreville et monsieur Allard doit être signée afin d'établir les modalités de la vente ;

2020-07-271

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale, madame Lyne Boisvert, et la maire, monsieur Éric Descheneaux à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents dans le but éventuel de vendre ledit terrain.

LOISIRS ET CULTURE

31. PUBLICITÉ RADIO – Autorisation de paiement à la COOP de solidarité Radio VIA 90,5 FM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait la diffusion de message publicitaire à la radio sur les ondes de VIA 90,5 FM dans le cadre de la campagne publicitaire « Hommage à nos bâtisseurs » ;

CONSIDÉRANT QUE ces messages publicitaires ont été diffusés du 1^{er} au 14 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 11 juin 2020 la facture à payer datée du 29 décembre 2019 ;

2020-07-272

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture à la COOP de solidarité Radio VIA 90,5 FM pour une somme de ± 600 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publicité radio » 02 621 00 342

32. LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE – Prêt d'employé municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé d'apporter un soutien au Lien Maison de la famille, afin d'aider l'organisme à l'amélioration de ses services en ayant à leur disposition une employée supplémentaire sans voir à verser de salaire à celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien est fait par l'entremise de notre employée, agente aux loisirs et à la vie communautaire, et ce depuis le 10 juin 2019 ;

2020-07-273

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la décision d'ajouter, parmi les tâches de madame Josée Bussièrès, agente aux loisirs et à la vie communautaire, l'aide au Lien Maison de la famille à raison d'un maximum de cinq (5) heures par semaine depuis le 22 mai 2020, et ce, pour une durée indéterminée.

33. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

34. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** - Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2020 ;

35. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

36. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-07-274

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 55.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière